

Ecrit par Echo du Mardi le 29 juillet 2022

Mme LECORCHE Paulette



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 18 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 29 juillet 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DES LEGATAIRES UNIVERSELS

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 6 novembre 2007, **Madame Paulette Henriette Adrienne LECORCHE**, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON (84450) 259 chemin de la Forêt Résidence L'Oustau de Léo

Née à CHAGNY (71150), le 28 mai 1933.

Veuve de Monsieur Henri Philippe AUDEMARD et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Décédée à SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON (84450), le 15 juin 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nely DIAS, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « LAPEYRE DUCROS AUDEMARD, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », à AVIGNON, 1 rue des Ciseaux d'Or, le 26 juillet 2022,



Ecrit par Echo du Mardi le 29 juillet 2022

duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nely DIAS, notaire à AVIGNON, 1 rue des Ciseaux d'Or, référence CRPCEN : 84001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

3954300

Publié le 29/07/2022